



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DES ACTIONS TERRITORIALES
ECONOMIQUES ET SOCIALES
BUREAU DE L'ACTION ECONOMIQUE

ARRETE N° 08-DATES1 - 82
en date du 19 FEV. 2008

Portant reclassement d'un meublé de tourisme

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST
PREFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Affaire suivie par : Madame GOBET

☎ : 03.87.34.84 29

VU le Code du Tourisme ;

VU le certificat de visite des Gîtes de France Moselle en date du 6 septembre 2007 ;

VU l'avis émis par la Commission Départementale de l'Action Touristique de la Moselle au cours de sa réunion du 21 janvier 2008 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le meublé de tourisme situé à 57635 WINTERSBOURG 12, rue de l'Eglise exploité par Monsieur SIFFERMAN Gilbert demeurant à WINTERSBOURG 12, rue de l'Eglise, est classé en catégorie « tourisme 2 étoiles » avec une capacité d'hébergement totale de 6 personnes, au titre des normes fixées par l'arrêté interministériel du 1^{er} avril 1997.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée au propriétaire par le Maire de WINTERSBOURG.

ARTICLE 3 : Le présent classement est enregistré sous le N° 5708017

ARTICLE 4 : L'exploitant doit afficher, de manière visible à l'intérieur du meublé, l'arrêté de classement et le dernier certificat de visite.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à l'exploitant.

METZ, le 19 FEV. 2008

Le Directeur des Actions Territoriales
ECONOMIQUES

Jacques GOURY

Jacques GOURY